



La charte de l'adhérent de l'Office de Tourisme.

Pour établir de bonnes bases entre vous et nous, devenir partenaire de l'Office de Tourisme, c'est s'engager à :

- Améliorer la qualité des renseignements fournis aux visiteurs en nous transmettant vos mises à jour, modifications et nouveautés dans les meilleurs délais.
- Assurer un accueil de qualité et répondre aux éventuelles réclamations de clients que nous vous transmettons : client satisfait = client fidèle !
- Agir en ambassadeur de la destination auprès de vos clients et les inciter à se rendre à l'Office de Tourisme.
- Mettre en place un lien vers le site de l'Office de Tourisme depuis votre site internet et toujours avoir à disposition la documentation de l'Office de Tourisme.
- Participer activement aux actions de communication en offrant une réduction ou une gratuité pour nos actions : jeux concours, accueils presse, rencontres d'Instagrameurs, accueils de blogueurs...